

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL COMMUNAL

## Année civile 2018

Madame la Présidente  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 95 bis de la Loi du 25 septembre 1980 sur les Communes, le Conseil communal a l'honneur de soumettre à votre approbation le présent rapport de gestion pour l'année 2018.

### 1. Activités du Conseil communal :

#### Gestion:

Le Conseil communal, en 48 séances ordinaires du lundi entre 18h et 22h en moyenne, a traité :

- Des affaires courantes.
- Des dossiers présentés par l'un ou l'autre des dicastères.
- Des dossiers en vue des séances de Conseil Général avec horaire avancé.

Des séances extraordinaires ont été agendées pour

- 12 pour le projet global en vue de la séance extraordinaire du Conseil général en octobre.
- 07 pour la restructuration du personnel administratif, dont la finalité est prévue pour 2019.
- 05 pour la préparation du budget.

Les conseillers/conseillères, au titre de délégués de notre commune aux Assemblées générales ou de représentant aux comités ont assisté :

- Aux nombreuses séances de commission et/ou de comité en lien avec leur dicastère respectif.
- Aux assemblées générales.

Le Conseil communal a

- révisé les règlements en matière scolaire, eau potable et droit de cité.
- analysé et approuvé les comptes 2017.
- établi le budget 2019.

### 2. Représentation : Le Conseil communal a

- poursuivi les visites d'infrastructures scolaires dans le cadre de la réflexion sur la centralisation des écoles.
- organisé la réception des jeunes citoyens, des nouveaux citoyens ( majorité et nouveaux habitants), le repas des aînés et le souper du personnel.
- participé aux festivités des sociétés locales sportives, culturelles, musicales.

### 3. Activités par dicastères : Présenté par chaque conseiller.

**Dicastère 1** : Administration générale, Finances, Personnel, Communication.

**Administration générale** : Suivi avec le chef de l'administration Monsieur Christophe Burri, Madame Bugnon secrétaire, Madame Annelise Haumont, secrétaire et Madame Mégane Bader. Suivi avec les deux formateurs des apprentis.

**Personnel** : Evaluation annuelle du personnel communal.

**Finances** : Suivi mensuel des finances avec Monsieur Christophe Burri et suivi des débiteurs avec Monsieur Christophe Burri et Madame Annelise Haumont. Préparation du budget 2018 avec Monsieur Christophe Burri et le Conseil communal. Préparation du plan financier 2018-2022.

**Commission financière (COFI)** :

Séance ordinaire du Conseil communal avec la COFI pour le budget 2019 et les comptes 2018.

Séance extraordinaire en décembre 2018, à l'initiative de la Présidente du Conseil général, Madame Anita Balz, avec le Conseil communal, la COFI, Monsieur le Préfet, Monsieur le Lieutenant de Préfecture, Monsieur Ballaman du Service des communes, le secrétaire du Conseil général et une délégation du bureau du Conseil général.

**Juridique** : Suivi des contrats, des conventions à renouveler et/ou à mettre en place. Suivi des procédures judiciaires (expropriation) devant les juridictions / préfecture.

**Syndics Basse Broye** : Rencontres trimestrielles avec les syndics de la Basse Broye.

**Nouveaux élus** : Déclaration d'élection pour les élus au

- Conseil communal : Monsieur Grether en remplacement de Monsieur Bussard
- Conseil général : Madame Martine Currat-Joye en remplacement de Madame Sarah Dupasquier et Mme Nathalie Zanetta-Blanc en remplacement de M. Joël Terrapon.

**Conseil général** : trois séances :

- Comptes 2017.
- Projet global : centralisation des écoles.
- Budget 2019.

Une séance de préparation de la séance d'approbation des comptes du Conseil général avec Monsieur Pascal Chuard et une séance avec le bureau pour l'ordre du jour de la séance des comptes.

## Rapport de gestion 2018 dicastère 2

### Constructions

La commission des constructions s'est réunie à un rythme mensuel afin de traiter les toujours nombreuses demandes de permis et procéder aux différents contrôles sur le terrain.

### Aménagement du territoire

L'année 2018 a été marquée d'une part par l'approbation de la modification du plan d'aménagement local (PAL) nécessaire pour le projet de Bossy Céréales et d'autre part par les démarches pour adapter le PAL adopté lors de la révision générale en 2013. Ces adaptations n'interviennent que maintenant du fait des différents recours de propriétaires contre le déclassement de leur zone à bâtir en zone agricole (le dernier recours a été rejeté dernièrement au Tribunal fédéral).

Outre l'établissement d'un inventaire des biotopes et d'un plan communal des énergies, des petites modifications d'ordre « cosmétique » ont été apportées ne nécessitant aucune compensation. En outre, deux modifications ont été apportées au plan d'affectation des zones (PAZ) nécessitant par contre une compensation. Il s'agit d'une parcelle appartenant à Bossy Céréales pour une mise en zone ZIG d'une surface de 1'771 m<sup>2</sup> ainsi que l'extension de la zone spéciale « Les Fauvettes » d'une surface de 900 m<sup>2</sup> pour permettre la réalisation d'un parking. Ces mises en zone ont été compensées par les droits à bâtir qui ont fait l'objet d'une convention avec la commune de Lully.

Ces différentes adaptations ont été mises à l'enquête dans la feuille officielle du 21 septembre 2018. Le dossier est actuellement au canton pour approbation.

La commission d'urbanisme et d'énergie s'est réunie le 13 septembre 2018 et a été informée de ces modifications.

### Service du feu

Notre corps de sapeurs-pompiers est notamment intervenu pour des dégâts liés aux éléments naturels (fort vent), pour des feux de cheminée et pour des urgences.

L'année 2018 a été également marquée par les démarches auprès de l'ECAB pour l'acquisition du véhicule tonne-pompe.

Une réunion a eu lieu avec les commandants et responsables politiques des corps de sapeurs-pompiers d'Agnens (communes de Delley-Portalban, Gletterens, St-Aubin et Vallon) et de Belmont-Broye dans le but de renforcer la collaboration entre les différents corps, en particulier au niveau de la formation. Suite à cette séance, il a été convenu que les services échangés entre ces différents corps seraient gratuits.

## Rapport de Gestion 2018 Dicastère 3

### Liste des principaux sujets traités en 2018.

Sujets	Actions	Détails	Statuts
Parcelles CFF. Art 2074, partiel.	Dernier point à retirer de l'acte notarial : Obligation de clôturer. Point qui incombe aux CFF et non pas à la Commune.	En attente de la décision des CFF. En cas de retard, le CFF prennent à leur charge les frais relatifs au verbal de division qui échoit en mai 2019.	A bout touchant. En attente de la décision des CFF
Antenne GSM-R (CFF).	Gabarits installés, convention et modalités en cours de traitement.	Oppositions en cours.	Projet redémarré
Centre sportif	Remplacement d'un panneau d'un tableau noir de classe.		Terminé
Centre sportif	Réparation du sol de la halle de gym	Pour des raisons de coûts, il a été préféré une réparation plutôt qu'un remplacement du sol chiffré à CHF 38'000.- hors budget.	Terminé
Centre sportif	Validation de raccorder les bâtiments communaux à la fibre optique.	Selon FTTH, aucun coût n'incombe à la Commune.	En cours. Cousset devrait être raccordé fin 2019
Centre sportif	Remplacement du brûleur de la chaudière	Coûts : CHF 4'995.-	Terminé
Centre sportif	Désinfection entrée administration: Nid de guêpes	Gratuit. Geste commercial.	Terminé
Bibliothèque Biremont	Réfection des installations électriques.	Effectué par la société BJ Electricité.	Terminé
Ecole Mannens	Réparation stores	Effectué par la société Barbey Stores	Terminé
Abri Mannens	Remplacement du frigo de la cuisine	Fait	Terminé
Bâtiments	Suivi du bilan énergétique avec le dicastère 2.	M. Lehmann	Terminé
Abri PC Montagny-la-ville	La société de Jeunesse des de Montagny-la-Ville a remis les clés.	Local vidé	Terminé
Chauffage abri PC Montagny-la-ville	Factures de chauffage de l'abri exorbitantes	Une discussion a été entamée avec le fournisseur du chauffage pour une nouvelle répartition des coûts.	En cours en 2018. En 2019, un accord a été trouvé pour installer des compteurs de calories. A faire.
Parking	Occupation d'une place de parc communale à Montagny-la-Ville.	Place de parc mise à ban.	Affaire liquidée
Personnel de conciergerie : Engagement d'une concierge pour le bâtiment rue du Centre 8 à Cousset. (AES)	Cahier des charges fourni.	Achat de petit matériel de nettoyage.	Terminé

## Rapport de Gestion 2018 Dicastère 3

Conciergeries	Le concierge des abris de Montagny-la-Ville reprend le poste de conciergerie de Montagny-les-Monts.  Organisation des backups.	Fait	Terminé
Appartement du 2 <sup>ème</sup> étage de Montagny-la-Ville	Réfection totale de l'appartement. Appartement reloué jusqu'en juillet 2019.	Fait	Terminé
Appartement de Montagny-les-Monts	Reloué	Fait	Terminé
Parcelles Bossy.	Parcelles 2089 et 2165 achetées avec l'accord du C.G.	La finalisation de ce dossier reste en attente de l'approbation du PAL par la DAEC	En cours
APEM : Demande d'implantation de quelques jeux au Centre Sportif	Traité mais pas concrétisé en 2018.	Mis en stand-by par l'APEM en 2018. Permis de construire requis.	Redémarré en 2019
Projet Global : Ecole, Sport, Administration.	De nombreuses discussions ont été entretenues tout au long de l'année 2018. De multiples propositions et passage en revue des possibilités offertes avec nos bâtiments existants en vue de satisfaire la demande du C.G., ont été étudiées en collaboration avec un bureau d'architecte. Rédaction de documents de synthèse.	Les solutions restent à être comparées selon volonté du C.G. : Centralisation ou décentralisation.  Aujourd'hui, aucun budget décent n'est à disposition pour engager quoique ce soit puisque refusé par le C.G en Octobre 2018.	Toujours en cours en 2019 grâce à un reliquat budgétaire,

## **Dicastère 4 : Formation – enseignement – activités parascolaires – transport public**

Comme d'habitude, le travail du conseiller en charge du dicastère de l'enseignement, la formation, les activités parascolaires et les transports publics s'est déployé dans la gestion quotidienne (1) des attributions du dicastère et à travers les engagements plus particuliers (2).

### 1) La gestion quotidienne du dicastère

La gestion quotidienne du dicastère consiste notamment en la gestion des transports scolaires, au suivi des budgets de fonctionnement et d'investissement, en la gestion des dossiers de la petite enfance (crèche, Lutins, AES), en la représentation de la commune au sein des diverses institutions, à servir de trait d'union entre le Conseil communal et la RE et entre le Conseil communal et la RE-AES, ...

En particulier, l'année 2018 a été marquée par l'accueil de la nouvelle responsable d'établissement : Mme Florence Pittet-Goumaz.

### 2) La gestion des dossiers particuliers

#### a) Les transports scolaires

Dès le 1<sup>er</sup> août 2018, les transports scolaires sont de la responsabilité exclusive des communes. Il a donc fallu suivre le travail de l'expert mandaté pour analyser le fonctionnement et les coûts des transports scolaires, organiser l'appel d'offres, attribuer le marché, faire les horaires et encadrer la rentrée scolaire.

Une attention particulière : le suivi des transports scolaires réalisés dans le cadre de la ligne publique desservie par CarPostal.

#### b) Le projet global : centralisation des écoles, infrastructures sportives et administratives

Le projet global (centralisation des écoles, infrastructures sportives et administratives) demeure une priorité du conseil communal. L'élaboration du projet soumis au conseil général à l'automne dernier est restée au cœur de l'engagement du dicastère 4.

### 3) La reprise de l'AES

L'adoption du Règlement de l'accueil extrascolaire et de son règlement d'application a été suivie, durant tout l'été, par la reprise proprement dite de l'AES. Il a fallu procéder au recrutement d'une nouvelle Responsable AES, Mme Délia Bugnon, à la reprise du personnel d'animation et à l'organisation la rentrée 2018-2019. A signaler le décès tragique d'une de nos animatrices Madame Fragnière.

### 4) Les transports publics

Les transports publics relèvent également du dicastère 4. A ce propos, une attention particulière a été portée aux relations avec CarPostal. Il faut en effet veiller à maintenir en vie la ligne de transport public tout en s'assurant que les élèves qui l'empruntent et qui en constituent les principaux usagers bénéficient de prestations correspondant à leur jeune âge.

# Rapport de gestion 2018

Dicastère 5 (Mme B. Rothen)

Santé publique – Affaires sociales – Culture et Loisirs

## Santé-Social

### Augmentation des charges liées aux EMS et aux service sociaux

Le Conseil communal constate dans ses comptes 2018, la hausse significative des charges liées à l'aide médico-sociale. En cause, l'augmentation du nombre de cas nécessitant du soutien ainsi que des modifications de prise en charge. Les assurances ne paient plus certains équipements de soins et obligent les EMS à renoncer aux achats groupés pour la médication de leurs résidents, les frais engendrés par ces modifications reviennent en partie à la charge des communes. Consciente du problème et soucieuse d'optimiser sa gestion, l'association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye a retravaillé l'organigramme concernant les EMS et le service d'aide à domicile en créant un bureau de direction générale et de coordination. En novembre, l'assemblée des délégués a approuvé cette nouvelle orientation qui sera réalisée courant 2019. Du point de vue social, la commune favorise l'encouragement à la réinsertion en soutenant diverses associations ou organismes qui aident les jeunes et les personnes fragilisées à trouver leur place dans notre société. Elle accepte aussi des stagiaires proposés par le service social lorsque cela est possible.

Le Conseil communal suit avec attention toutes les publications et informations concernant ces sujets sensibles.

## Affaires sociales

### Carte culture

En juillet, la commune a signé une convention avec Caritas Fribourg concernant la Carte Culture. Cette carte propose des avantages sur diverses activités de loisirs ou lors d'événements culturels aux personnes ayant peu de moyens financiers. L'abonnement à un journal, un rabais chez l'opticien, une entrée à un musée ou un spectacle, par exemple. Les offres sont détaillées sur le site [www.carteculture.ch](http://www.carteculture.ch). Caritas s'occupe de réceptionner les demandes et de distribuer les cartes et la commune diffuse l'information. Cette convention est valable jusqu'en juin 2020 et est renouvelable. Une information a été faite dans le bulletin communal et divers supports vantant les mérites de cette carte sont disponibles au guichet de l'administration. Un retour sur le nombre de cartes demandées sera donné par Caritas courant 2019.

## Personnes âgées

### Repas et vœux de fin d'année

Le 9 décembre, les aînés de notre commune ont été conviés à un repas au Restaurant des Arbogues. Les personnes qui n'ont pas pu participer ont reçu un cadeau, apporté à leur domicile par un membre du Conseil communal. Environ 90 personnes ont participé au repas et une centaine de personnes ont reçu une petite attention.

### Commission Senior+

Un montant de 3'000.- a été accepté en séance du budget le 6 décembre pour créer une commission Senior+. Cette commission a pour but de faire des propositions au Conseil communal pour mettre la commune en adéquation avec la LSen d'ici 2021. Cette loi veille à l'intégration des seniors dans notre société et au respect de leurs besoins. La commission siège pour la première fois en avril 2019.



## Anniversaires

3 personnes ont fêté leur 90<sup>ème</sup> anniversaire en 2018 ( Norbert Gendre, Henri Bugnon, René Danzi ) Un petit cadeau leur a été offert de la part de la commune.

## Jeunesse

### Accueil des jeunes citoyens-nes

Le 9 mars, une dizaine de jeunes, qui fêtent leurs 18 ans en 2018, a été accueillie à Cousset pour une courte partie officielle, puis s'est dirigée vers Payerne pour une visite guidée du musée Clin d'Aile et un apéritif dînatoire. Chaque participant a reçu un exemplaire du livre « Institutions politiques suisses » des Editions LEP, signé par le Conseil communal.

### Fritime-Montagny

Au printemps 2018, suite à une rencontre avec M. Gaillard d'Arcades et à différentes demandes de la population, germe l'idée d'installer un concept Fritime à Montagny. Cela signifie pour la commune de s'engager à organiser 12 activités gratuites par an pour les jeunes de la commune et cela sur une durée de 4 ans, en échange, Montagny reçoit une subvention de 8000.- à attribuer à ce projet. Après avoir eu l'aval du Conseil communal, un premier contact est pris avec le GYB pour travailler en partenariat avec des jeunes en PPC (Projet Professionnel Concret) qui mettront sur pied le concept de communication et organiseront et animeront la première activité. Un groupe de 8 jeunes prend ce mandat et commence à travailler dès la rentrée 2018 à raison d'une réunion par semaine en bénéficiant du coaching d'Arcades. Parallèlement, pour piloter Fritime-Montagny, un comité de 4 jeunes et 5 adultes est formé et tient sa première réunion en plénum en novembre. La demande d'adhésion à l'Association Fritime de Fribourg est adressée juste après l'acceptation du budget 2019, en décembre 2018. La convention est signée début 2019 suivie du versement de 80% de la subvention et la première activité aura lieu le 18 mai 2019 !

### Arbre des 7 ans

La une du n°2 de notre journal « Vivre à Montagny » montre une photo prise lors de cet événement organisé le 21 avril 2018. Une vingtaine d'élèves de 2H ont planté leur petit arbre sous l'œil attentif de M. Claude Bugnon, forestier-bûcheron, et de quelques membres de la voirie. Le travail fait, le petit groupe a rejoint la Torrée au pied de la Tour de Montagny pour s'y restaurer, chaque participant ayant reçu un bon pour un repas et une boisson.

## Accueil des nouveaux habitants

Le 13 octobre, dans le cadre de la Torée organisée par les Amis de la Tour, la commune a accueilli une trentaine de nouveaux habitants sur 290 entrées enregistrées en 2018. Après une présentation de membres du Conseil et des différents aspects de la commune, le groupe a partagé un verre de l'amitié et a rejoint la fête sur le site de la Tour. Chaque participant ayant reçu un bon pour un repas.

## Sociétés

### 1<sup>er</sup> août

En collaboration avec la commune, la société de Jeunesse des Arbognes a organisé un 1<sup>er</sup> août qui a été bien apprécié de la population. Le président du Conseil des Jeunes de Fribourg a prononcé un discours, Monsieur Bavaud et Mme Rothen étaient présents à cette soirée et ont pu profiter de la bonne ambiance et écouter l'hymne national chanté par nos jeunes puis repris en chœur par une bonne partie du public.

### Assemblée des sociétés communales

Les sociétés se sont réunies par deux fois, le 27 mars et le 8 novembre. Ces réunions sont l'occasion pour les sociétés de se retrouver entre elles, de donner leurs informations en vue de l'établissement du calendrier annuel et d'aborder différents sujets en lien avec leur fonctionnement. Le Conseil communal y transmet des informations d'ordre général et/ou répond aux questions posées.



## Culture et loisirs

### Prix Simonet

La commission a reçu le mandat de donner suite à la demande de M. Simonet qui souhaite faire un don annuel à la jeunesse de Montagny. Pour y répondre, un petit groupe s'est formé et a organisé « le prix Simonet », un prix qui récompense un projet mené par un jeune ou un groupe de jeunes de la commune. La première édition de ce prix aura lieu en 2019.

### Enveloppe de Bienvenue

Comme l'année précédente, la CCL, relayée par l'administration, gère le contenu de l'enveloppe de bienvenue distribuée à chaque personne ou nouveau ménage qui s'installe à Montagny. Cette enveloppe est régulièrement mise à jour, les sociétés qui souhaitent y mettre une information sont invitées à transmettre leurs documents au bureau communal. Cette année, plus d'une centaine d'enveloppes ont été distribuées.

### Commission « Culture et loisirs »

Suite à la démission de Jean-Claude Ballestra et de Camille Bavaud (qui changeait de dicastère) fin 2017, la CCL a accueilli avec joie Isabelle Savary et Marielle Bugnon en janvier. Nos nouvelles recrues ont immédiatement mis leurs compétences à disposition et la commission a pu organiser tous ses projets en comptant sur leur appui. Plusieurs manifestations ont eu lieu en 2018. Le 16 juin, le rallye pédestre suivi d'une raclette à Mannens, le 7 octobre, le vide-grenier à Cousset avec la présence d'Yvan Favre qui a organisé une exposition de jeux vidéo et un tournoi et pour terminer le 17 novembre, une soirée de découverte de jeux de sociétés au restaurant des Arbognes avec la ludothèque de la Broye. De plus, deux membres de notre commission sont venus prêter main forte au comité d'organisation de la fête médiévale des Amis de la Tour.

### Commission naturalisation

4 dossiers ont été traités par la commission de naturalisation. Mme Barbara Rothen a remplacé Monsieur Camille Bavaud au sein de cette commission, en tant que représentante de la commune, avec une voix consultative.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, de nouvelles dispositions fédérales et cantonales sont entrées en vigueur. Il s'agit de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité (LN) et de son ordonnance d'exécution (OLN), ainsi que la nouvelle loi cantonale sur le droit de cité (LDCF) et de son règlement d'exécution (RDCF). Ces dispositions légales trouvent application pour tous les dossiers de naturalisation déposés après le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Par conséquent, le règlement communal de droit de cité a été modifié et est proposé au vote pour la présente assemblée de comptes, ce 21 mai 2019.

## Rapport de gestion 2018 dicastère 6

### Service de la voirie

1) Personnel

Le responsable du dicastère a effectué l'évaluation annuelle du personnel. Il en a été fait de même avec le responsable du service, avec la participation de la Syndique.

2) Des séances régulières entre le service de voirie et le responsable du dicastère pour le suivi des chantiers en cours et des tâches d'édilité à effectuer.

3) Le chef d'exploitation a participé aux séances de l'analyse pour l'embauche d'un collaborateur administratif et technique, en présence du responsable du dicastère.

---

### Journal communal

Participation active au sein du comité de rédaction du journal communal.

---

### Assainissement de l'éclairage public

La modernisation de l'éclairage public (passage à l'éclairage par LED) est désormais terminée sur l'ensemble du territoire communal. Le budget voté en 2016 a été respecté.

---

### Arrêt de bus à Cousset

Après moults rebondissements, l'arrêt de bus tant souhaité verra le jour devant « Cousset-centre » avec tous les aménagements routiers que cela implique, le travail du Conseil communal en collaboration avec les services cantonaux a enfin porté ses fruits.

---

### Groupement forestier Broye – Vully (GFBV)

Début 2019, nomination de M. Jean-Patrick Daidié au sein du comité GFBV en remplacement de Camille Bavaud démissionnaire.

Nomination de Stéphane Joye en tant que membre délégué.

Participation à plusieurs comités visant à mettre sur pied le Groupement forestier Broye-Vully en tant qu'entité. Validation des statuts, financement, clé de répartition à la charge des communes, définition des baux à ferme pour biens-fonds forestiers. Tout n'est pas encore finalisé.

Participation à un comité intégrant la Forestière vaudoise pour exposition de sa position et stratégie le 21 février 2019.

- Entrée en vigueur des statuts : (Article 45 des statuts) le 1er janvier 2019, adoptés par l'assemblée générale du Groupement forestier Broye-Vully.

## **Quelques informations intéressant les propriétaires de forêts :**

Le capital total de la Corporation forestière actuelle se monte à Fr. 82'000.- (Février 2019)

Budget 2019 GFBV : Produits : CHF 2'090'000.- - Charges : CHF 2'090'000.-

Dont CHF 1'100'000 pour 1972 ha. Ce qui correspond à CHF 557.80 / ha

La part de Montagny pour 28 ha est de CHF 15'600.- Accepté au budget d'investissement communal 2019, Compte 810.524.0. « Participation au capital social Groupement forestier Broye-Vully. »

### Siège (Article 5 des statuts)

- Le siège du groupement est au Centre forestier du Petit Belmont, commune de Belmont-Broye.

### Entretien courant et autres charges (Article 24 des statuts)

- Les travaux réguliers d'entretien des forêts sont à la charge du groupement sur la base des plans de gestion en vigueur.
- L'entretien courant de la desserte forestière, qui comprend la remise en état de la chaussée après les travaux sylvicole et la purge des renvois d'eau, est à la charge du groupement sur la base d'un inventaire de la desserte forestière des membres. Le fauchage des talus ainsi que les travaux d'entretien lourd ou de remise en état après intempéries reste à la charge des membres.
- Les charges, tels que les frais d'achat de plants, de matériels de protection ainsi que les frais des travaux effectués par des entreprises privées, tels que débardage, écorçage, entretien courant de chemins, sont supportés par le groupement.
- Les frais provoqués par des travaux exceptionnels tels qu'aménagements et améliorations d'infrastructures, nettoyages particuliers des forêts, etc. sont supportés par le membre qui en bénéficie. Le comité détermine la nature ou le caractère exceptionnel de ces travaux. Des travaux exceptionnels ne seront réalisés qu'après accord du membre concerné.
- Les membres dont la desserte est jugée lacunaire ou en mauvais état par le comité veilleront à apporter les améliorations nécessaires dans un délai de cinq à sept ans.
- La gestion des cabanes, refuges et abris forestiers ainsi que leur entretien sont supportés par le membre qui en est propriétaire.

## GESTION PAR PROPRIÉTAIRE

### Principe (Article 36 des statuts)

Les membres en gestion par propriétaire gardent la gestion financière de leurs forêts et la décision d'exécution et d'attribution des travaux forestiers.

### Prestations du groupement (Article 37 des statuts)

Les membres en gestion par propriétaire confie au forestier du groupement l'organisation, la conduite et le contrôle de tous les travaux forestiers ainsi que la surveillance générale de leurs forêts. Ils peuvent également lui confier la commercialisation des bois en leur nom.

### Frais (Article 38 des statuts)

- Les frais des tâches de gestion des forêts du membre par le forestier et une part des frais de fonctionnement administratif du groupement sont facturés forfaitairement à chaque membre en gestion par propriétaire.
- Tous les frais des travaux d'entretien et d'exploitation des forêts des membres en gestion par propriétaire, tels que bûcheronnage, débardage, écorçage, entretien des chemins, etc. sont entièrement à leur charge.

## **Sécurité routière**

Le deuxième volet du rapport Christe & Gigax, concernant l'étude de circulation a été remis au Conseil communal comme prévu. Il va servir de base de réflexion pour toute nouvelles modifications ou création d'infrastructure routière sur notre territoire.

---

## **Entretien routier**

Les travaux d'entretien des routes communales ont été effectués selon le budget voté par le Conseil général concernant la route de la Scie, celle du Grabou et le chemin piétonnier de Mannens.

A noter encore le changement de véhicule et l'achat de divers matériel et machines pour le service de la voirie.

---

## **Gestion des déchets**

En février, suite à une offre de la commune de Lully, nous avons acheté 12 conteneurs de 800l, lesquels ont été marqués aux couleurs de la commune.

La jeep utilisée pour évacuer les déchets étant tombée en panne fin de l'été 2018, un employé de la voirie a accepté de faire les trajets avec son véhicule privé. Cela a engendré des frais d'indemnité d'une hauteur de 1'632.-

Le PET-RECYCLING SCHWEIZ a délivré un certificat environnemental à la commune pour le recyclage de 7852 kg de PET, le précédent certificat 2017 était pour un poids de 7393 kg.

La commune a acheté diverses machines pour la déchetterie. En février, un grappin à bois, en juillet, un conteneur pour les copeaux, en août un broyeur à végétaux, comme prévus selon les investissements 2018.

# Rapport de gestion

## Dicastère 7 - Protection et aménagement de l'environnement, justice et police

### **Protection des eaux.**

Afin de poursuivre la mise en séparatif des eaux usées tant à Montagny-la-Ville qu'à Mannens, des études ont été effectuées dans les deux villages afin de planifier la suite des travaux en 2019 conformément au budget. Un petit secteur a été fait à Mannens lors des travaux au nouveau chemin du Jordil. La pose de la canalisation d'eaux usées entre le Châtelet et la Fenetta a débuté à la fin de l'automne pour être opérationnelle le plus vite possible en 2019.

---

### **Step régionale.**

Les travaux d'étude pour la future STEP régionale (EPARSE) se sont poursuivis durant l'exercice 2018. Suite au refus des statuts par le Conseil général lors de l'assemblée ordinaire de décembre, l'ouvrage a été remis sur le métier afin de les soumettre à nouveau au Conseil général en 2019.

---

### **Distribution d'eau.**

Des travaux sont en cours afin de relier le réservoir de l'Entente intercommunale à Montagny-les-Monts au village de Mannens. Il s'agit de diminuer la dépendance de notre commune aux ressources de la commune de Torny. L'ensemble des travaux devraient être terminés ces prochains mois.